

À Saint-Barth, loger les médecins, un casse-tête entre subventions, liens d'intérêts et solidarité

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

27 février 2026



« *Nous sommes fiers de signer cette convention pour la troisième année.* » C'est par ces mots que Yohan Adam (en chemise blanche photo ci-dessus), vice-président de l'association des hôtels et villas de Saint-Barthélemy, a salué le renouvellement de l'accord avec la collectivité territoriale, mardi 25 février.

Une convention qui permet de loger les médecins qui interviennent à la Maison de la santé, inaugurée en 2023. Celle-ci accueille un généraliste et des vacations de spécialistes, notamment en angiologie, cardiologie, gynécologie et dermatologie très demandée.

Depuis deux ans, la Collectivité prenait en charge l'hébergement des praticiens à un tarif préférentiel de 130 euros par nuitée (contre 320 € par exemple le prix public d'une nuitée en chambre d'hôtes), consenti par les hôteliers dans un « esprit de solidarité ». L'hébergement représentait environ 70 nuitées annuelles, soit moins de 10 000 euros.

Pour 2026, les professionnels du secteur ont proposé la gratuité totale des nuitées. L'association des hôtels et villas de Saint-Barthélemy compte 20 membres : 4 résidences hôtelières, 1 palace, 10 hôtels 5 étoiles, 1 hôtel 4 étoiles, 1 chambre d'hôtes, 1 boutique hôtel et 2 loueurs de villas.

Des paroles aux actes

Aussi philanthropique qu'il paraisse, ce dispositif fait l'objet d'un appel à mettre les annonces en conformité avec les actes. Il vient de Monique Turbé, loueuse de villas, qui a réagi en ligne le 25 février dans des termes critiques.

« Suite à la publication annonçant la signature d'une convention, j'ai pris l'initiative de les contacter directement ce matin afin de saluer cette avancée », explique-t-elle. « Dans ce cadre, je les ai informés qu'au vu de cet accord présenté comme structuré et opérationnel, je comptais remettre ma villa à la location à compter du mois de juillet, considérant que la gestion de l'hébergement des praticiens serait désormais assurée. »

« À cette occasion, et à ma grande surprise, il m'a été indiqué que des recherches de logement étaient toujours en cours pour un praticien attendu du 14 au 21 mars », poursuit-elle. « Il m'a également été précisé qu'un appel avait été adressé aux membres de l'association et que, à ce jour, sur 24 membres, une seule structure avait proposé une solution d'hébergement pour la période du 16 au 21 mars (cardiologue). »

L'entrepreneure dit soutenir pleinement le principe de l'accord, mais interroge sa mise en œuvre. « Lorsque des engagements sont annoncés publiquement dans l'intérêt général, il est essentiel qu'ils puissent être suivis d'effets réels et coordonnés. »

Le comité du tourisme multiplie son budget par 2,6

Sans manquer de dénoncer les liens de proximité entre les différents organismes et appeler à une vigilance accrue sur le territoire de 21 km² (une superficie comparable à celle de La Désirade ou Gourbeyre), qui compte un peu plus de 10 000 habitants (une démographie proche de communes comme Basse-Terre ou Gourbeyre).

Celle qui se présente comme très soucieuse de l'intérêt général interroge par ailleurs le bien-fondé de l'augmentation de la subvention allouée au Comité de tourisme par la collectivité territoriale.

Le Comité territorial du tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB) est financé par une subvention de la Collectivité. Lors des débats du conseil territorial de mars 2024, il avait été précisé que l'intégralité des fonds n'avait pas été consommée en 2023, avec des restes de l'exercice 2022 également.

« Tout simplement parce que des actions n'ont pas pu se faire pour des raisons diverses », avait souligné Pascale Minarro Baudoin, alors présidente du CTTSB. *« Le commissaire aux comptes autorise la conservation de fonds dédiés non utilisés pour peu que des actions à venir doivent être financées. »*

À la clôture des comptes, un excédent de 300 000 euros a été constaté.

« *Donc nous n'avons pas demandé 1,174 million à la collectivité mais 728 710 euros* », avait précisé l'élue, qui a démissionné de sa présidence le 23 avril 2024.

Le CTTSB est désormais présidé depuis mai 2024 par Alexandra Questel, 4e vice-présidente de la Collectivité pour la mandature 2022-2027. Elle était auparavant salariée à l'hôtel Eden Rock - St Barths au poste de superviseur de l'équipe de réservation de l'établissement 5 étoiles et loueur de villas de luxe, membre de l'association des hôtels et villas.

Lors de la présentation de son bilan 2025 et des objectifs 2026 CTTSB Alexandra Questel a évoqué une demande de subvention de 1,89 million d'euros à la Collectivité, répartie en 665 000 euros de fonctionnement, 195 000 euros d'investissements et 1,14 million pour « valorisation, communication et rayonnement ». Le budget primitif de la Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy devrait être adopté en avril 2026.

L'info n'a pas de prix, mais elle a un coût. Vous venez de lire un article en accès libre. Pour que perdure un journalisme de qualité, abonnez-vous **ici** ou, si vous préférez, faites un don **ici**.